



Loyers impayés et squat du logement

Par **gilot**, le **04/01/2013 à 19:35**

[fluo]**bonjour**[/fluo]rnotre locataire ne paye plus ses loyers depuis 4 moisrnet notre logement est occupé par un autre individu se disant hébergé par le locataire. rnotre locataire a disparu du logement. et nous ne connaissons pas sa nouvelle adresse.neanmoins nous avons l'adresse de son employeur .rnrnque devons nous faire pour récupérer l'appartement.
[fluo]merci de vos réponses[/fluo]

Par **cocotte1003**, le **04/01/2013 à 19:38**

Bonjour, le nouvel occupant est-il hébergé à titre gratuit ou est-il en sous location, cordialement

Par **chaber**, le **04/01/2013 à 19:54**

bonjourrrnbonjour et merci sont des marques de politesse envers nos bénévoles(relire la charte du forum)

Par **gilot**, le **04/01/2013 à 19:57**

merci de votre participationrnil semble être hébergé à titre gratuitrncordialement

Par **cocotte1003**, le **05/01/2013** à **15:12**

Bonjour, pour l'instant votre locataire ne vous ayant pas envoyé de préavis et que ses biens sont en place, il est toujours locataire en titre et vous doit les loyers que vous pouvez faire saisir, par huissier, directement sur salaire et demander une résiliation de bail. Vous n'avez pas le droit de pénétrer dans l'appartement, ni d'intervenir sur son lieu de travail(par courrier par exemple). Tant qu'il est solvable et qu'il ne vous à pas envoyé de préavis, votre locataire peut héberger qui il veut, cordialement